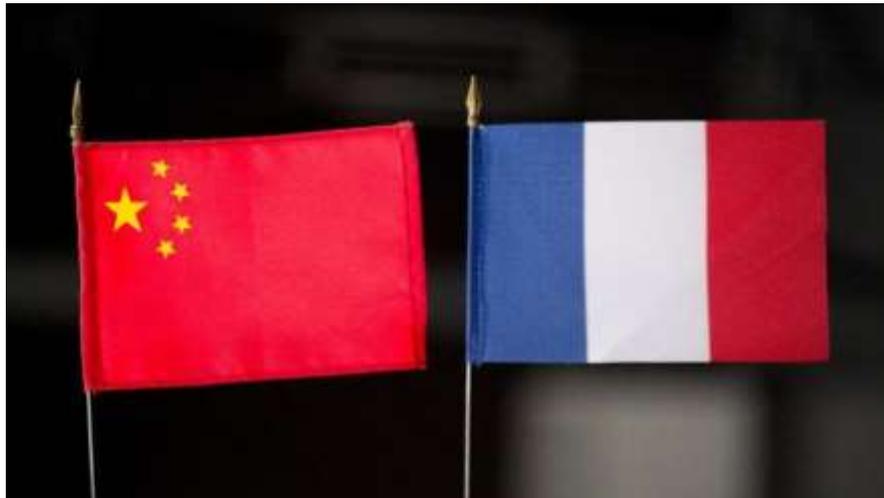


# COMMISSION AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE INTERNATIONALE



*Lettre d'information N°47 / 2024 – Mai*



**Signature d'**une déclaration conjointe sur les échanges et la coopération agricoles lors de la visite du Président Xi Jinping en France le 6 mai 2024

© **Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté** Alimentaire

*Pour accéder aux travaux et études menés dans le cadre de la CTI, cliquer [ici](#).*

---

## *Agenda international*

---

L'Agenda international recense les actions à l'international des membres de la CTI, institutionnels et professionnels. La dernière mise à jour de cet agenda est accessible à [ce lien](#).

Si vous souhaitez y faire apparaître vos événements, merci de nous les communiquer à l'adresse [commission.internationale@franceagrimer.fr](mailto:commission.internationale@franceagrimer.fr)

91<sup>ème</sup> **Session générale de l'assemblée de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale : 26 au 30 mai**

Réunion plénière de la CTI internationale : 4 juillet (14h30-17h) en présentiel

Contacts : [marie.bonnamy@franceagrimer.fr](mailto:marie.bonnamy@franceagrimer.fr) ; [lucie.massiet@franceagrimer.fr](mailto:lucie.massiet@franceagrimer.fr)

## Notes sur les échanges de produits agricoles et agroalimentaires

La présente lettre de la CTI propose des notes détaillées, avec des focus sur les principales filières, sur les échanges en 2023 de produits agricoles et agroalimentaires pour 10 pays cibles de la CTI : [Belgique](#) (1<sup>er</sup> client de la France), [Allemagne](#) (2<sup>ème</sup> client), [Espagne](#) (3<sup>ème</sup>), [Italie](#) (4<sup>ème</sup>), [Etats-Unis](#) (6<sup>ème</sup>), [Chine](#) (8<sup>ème</sup>), [Japon](#) (11<sup>ème</sup>), [Singapour](#) (12<sup>ème</sup>), [Arabie saoudite](#) (31<sup>ème</sup>), [Côte d'Ivoire](#) (32<sup>ème</sup>). Ces notes ont été réalisées par FranceAgriMer, avec l'appui des conseillers aux affaires agricoles dans les ambassades concernées.

Nota bene : 1/ les notes Mexique (35<sup>ème</sup>) et Pays-Bas (7<sup>ème</sup>) seront publiées dans la prochaine lettre de la CTI ; 2/ pour une meilleure lecture, il convient de télécharger les diaporamas au préalable avant visualisation.

Contacts : [regis.raffin@franceagrimer.fr](mailto:regis.raffin@franceagrimer.fr) ; [henri.versluys@franceagrimer.fr](mailto:henri.versluys@franceagrimer.fr)

## Groupe de Travail Opportunités-Pays et Task Force Arabie saoudite / Emirats arabes unis

Ces deux réunions tenues le 16 mai ont été l'occasion de présenter les actualités économiques des produits agricoles et agroalimentaires sur le Japon, Singapour et l'Arabie saoudite par les conseillers aux affaires agricoles et FranceAgriMer. Les interprofessions ont manifesté leur intérêt à participer à l'Exposition universelle qui se tiendra à Osaka du 13 avril au 13 octobre 2025, mais également aux différents salons prévus en Arabie saoudite et aux Emirats arabes unis pour l'année 2024 (Gulfood, Saudi Food Show ...). Pour plus d'information, consulter la présentation [ici](#).

Contacts : [lucie.massiet@franceagrimer.fr](mailto:lucie.massiet@franceagrimer.fr) ; [marie.bonnamy@franceagrimer.fr](mailto:marie.bonnamy@franceagrimer.fr)

## Export Days Hauts-de-France (5 et 6 juin 2024)

La région Hauts-de-France et ses partenaires organisent les 5 et 6 juin 2024 les Exports Days Hauts-de-France 2024. Ces journées se composent de différents ateliers de conseils, de rendez-vous B2B export et de conférences afin d'aider les entreprises de cette région à exporter. La Team France Export sera mobilisée à cette occasion afin d'accompagner au développement des entreprises. Pour vous inscrire, [cliquer ici](#).

Contacts : [eugene.johnson@hautsdefrance.fr](mailto:eugene.johnson@hautsdefrance.fr)

### Chine : des résultats positifs pour la visite présidentielle chinoise

Une déclaration conjointe sur les échanges et la coopération agricoles a été signée entre la France et la Chine à l'occasion de la visite d'Etat en France du Président Xi Jinping le 6 mai 2024. A cette déclaration des chefs d'Etat sont adossés plusieurs accords spécifiques signés au niveau ministériel : l'accord de zonage dans le secteur avicole en cas d'influenza hautement pathogène ; l'extension des produits exportables en Chine aux abats blancs porcins et l'ouverture du marché des protéines transformées de porc. La déclaration présidentielle ouvre également une perspective positive quant aux discussions en vue de la levée de l'embargo ESB pour l'accès des produits bovins français au marché chinois. Elle contient également des avancées dans le domaine viti-vinicole sur le plan des indications géographiques et reconnaît l'engagement de la Chine à adhérer en 2024 à l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV), dont le siège est en France. Pour consulter la déclaration, [cliquer ici](#). Pour consulter le communiqué du ministère en charge de l'Agriculture, [cliquer ici](#).

Contacts : [elisabeth.descamps@franceagrimer.fr](mailto:elisabeth.descamps@franceagrimer.fr) ; [commission.internationale@franceagrimer.fr](mailto:commission.internationale@franceagrimer.fr)

### Royaume-Uni : mise en place des contrôles depuis le 30 avril 2024

Les [contrôles sanitaires en frontière sur les produits alimentaires à risque élevé et modéré](#) ont débuté le 30 avril dernier. Dans ce cadre, il est recommandé à chaque opérateur :

- de s'informer sur les catégories de risques et taux d'inspection des marchandises exportées en consultant [ce lien](#) ;
- de s'assurer que le poste de contrôle frontalier (PCF) d'entrée des marchandises au Royaume-Uni est bien désigné pour les marchandises exportées :
  - [Carte des PCF pour les produits d'origine animale](#)
  - [Carte des PCF et points de contrôle pour les produits d'origine végétale](#)

Contacts : [jean-christophe.naudin@franceagrimer.fr](mailto:jean-christophe.naudin@franceagrimer.fr)

### Royaume-Uni : modèle de certificat sanitaire pour le transit de certains produits de la pêche

Les autorités britanniques ont communiqué à la Commission européenne le modèle de certificat sanitaire à utiliser pour le transit par la Grande-Bretagne des produits de la pêche ainsi que des mollusques bivalves, échinodermes, tuniciers et gastéropodes marins. Il est maintenant disponible dans TRACES NT sous le code GBHC672 (Aquaculture pour transit ou entreposage). La case I.12 (lieu de destination) doit préciser l'adresse des locaux de destination, dans le pays de destination et la case 1.21 (pour transit par un pays tiers) doit être utilisée pour indiquer que les marchandises sont certifiées pour transiter par la Grande-Bretagne. Le lot doit être conforme aux exigences de santé animale. Enfin, lorsque les attestations de santé animale ne sont pas requises, aucun certificat n'est nécessaire pour les produits transitant par la Grande-Bretagne.

Contacts : [selim.khodja@franceagrimer.fr](mailto:selim.khodja@franceagrimer.fr)

## Royaume-Uni : importation de produits laitiers à faible traitement thermique

Les autorités britanniques ont publié un nouveau certificat sanitaire sous le code GBHC416 permettant de faciliter le commerce des produits laitiers et du lait cru ayant subi un traitement thermique inférieur à celui de la pasteurisation et destinés à la consommation humaine. Il est disponible dans TRACES NT (Lait et produits laitiers traités à faible température) et utilisable à partir du 30 avril 2024.

Contacts : [selim.khodja@franceagrimer.fr](mailto:selim.khodja@franceagrimer.fr)

## Europe : TRACES NT - mouvements entre les **Etats membres d'animaux et de produits germinaux**

Les nombreux certificats INTRA (mouvements d'animaux et de certains produits au sein de l'UE) du Règlement d'exécution (UE) 2021/403 de la Commission, tel que modifié par le Règlement d'exécution (UE) 2024/1044 de la Commission sont disponibles sur TRACES NT depuis le 16 mai 2024. Le règlement (UE) 2024/1044 ne prévoit pas de période transitoire pour l'utilisation des versions précédentes de ces certificats.

Contacts : [selim.khodja@franceagrimer.fr](mailto:selim.khodja@franceagrimer.fr)

## Maroc : retour sur le Salon **International de l'Agriculture** (22 au 28 avril 2024)

Lors de la 16<sup>ème</sup> édition du **Salon International de l'Agriculture au Maroc** (SIAM), une feuille de route de coopération agricole et forestière a été signée par les ministres français et marocain en charge de **l'Agriculture**. Ce document articule la coopération des deux pays autour de plusieurs axes : la transition vers des systèmes agricoles et forestiers résilients, durables et productifs ; le renforcement des échanges sur la formation des acteurs du développement agricole et rural et enfin **l'objectif de faire** du couple franco-marocain un moteur de changement en Méditerranée et en Afrique. A cette occasion, plusieurs accords entre professionnels français et marocains (céréales, semences, génisses laitières, petits ruminants, oléagineux) ont été signés ainsi que trois accords de coopération entre des instituts d'enseignement et de recherche français et marocains.

Pour mémoire, il convient de noter que la France s'est proposée pour piloter un jumelage euro-marocain dans le domaine forestier, en attente de réponse de la partie marocaine.

Contacts : [annick.vin@franceagrimer.fr](mailto:annick.vin@franceagrimer.fr) ; [commission.internationale@franceagrimer.fr](mailto:commission.internationale@franceagrimer.fr)

## International : réunion de la Convention Internationale de la Protection des Végétaux (Rome, 15 au 19 avril 2024)

Cet évènement qui rassemble les représentants officiels de 185 pays signataires de cette convention a pour objet de mettre en œuvre à l'échelle internationale une réglementation phytosanitaire harmonisée. Les services du MASA (DGAL) et de FranceAgriMer ont organisé avec succès des rencontres bilatérales avec les représentants officiels d'une quinzaine de pays pour faire avancer les demandes françaises d'export de matériel végétal et de produits végétaux vers de nouveaux marchés internationaux.

Contacts : [jean-christophe.naudin@franceagrimer.fr](mailto:jean-christophe.naudin@franceagrimer.fr)

## Philippines : levée de l'interdiction sur les produits avicoles en provenance de Belgique et de France

Le ministère philippin de l'Agriculture a levé l'interdiction posée en janvier dernier sur l'importation de produits avicoles en provenance de Belgique et de France, considérant que l'épidémie d'influenza aviaire dans les deux pays est désormais maîtrisée. La levée de l'interdiction concerne les volailles vivantes, la viande de volaille, les poussins d'un jour, les œufs à couver et la semence. Pour plus d'information, [cliquer ici](#).

Contact : [jose-maria.lozano-nafria@franceagrimer.fr](mailto:jose-maria.lozano-nafria@franceagrimer.fr)

## Promouvoir les produits et l'expertise française

### Serbie : accueil d'une visite d'experts en France du 7 au 12 avril

Une délégation du ministère de l'Agriculture serbe était en visite d'étude du 7 au 12 avril en France (à Paris puis Orléans). Cette visite intervient dans le cadre d'un jumelage européen visant à aligner les réglementations agricoles serbes sur l'organisation commune des marchés agricoles (OCM), dans le cadre de la politique agricole commune. La délégation serbe a pu y rencontrer des organisations de producteurs dans la filière fruits et légumes sur la mise en œuvre des programmes opérationnels ainsi que sur les produits laitiers, mais aussi avec les services chargés de la reconnaissance des organisations de producteurs et des paiements et contrôles des programmes opérationnels.



Contact : [guillaume.laurent@franceagrimer.fr](mailto:guillaume.laurent@franceagrimer.fr)



Pour rejoindre le Réseau d'Experts en Coopération Internationale de FranceAgriMer (RECIF) sur LinkedIn, vous pouvez contacter [krisztina.albert@franceagrimer.fr](mailto:krisztina.albert@franceagrimer.fr).

Directrice de la publication : Christine Avelin / Rédaction : mission des Affaires européenne et internationales  
Mention légale : les informations relatives aux traitements de données personnelles mis en oeuvre par FranceAgriMer et les modalités d'exercice de droit « informatique et libertés » sont consultables sur la page [www.franceagrimer.fr/RGPD](http://www.franceagrimer.fr/RGPD)

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex  
Tél. : 01 73 30 30 00 [www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)

FranceAgriMer  
@FranceAgriMerFR

Si vous souhaitez vous désinscrire de cette lettre d'information, merci de l'indiquer en répondant au présent courriel.